DUSOGAT
EMBALLAGE

Caisses et emballages sur mesure

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Emballages, caisses et palettes sur mesure · Édition novembre 2026

1. CHAMP D'APPLICATION ET OPPOSABILITÉ

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à toutes les ventes de caisses, emballages, palettes et prestations associées de GROUPE DUSOGAT SAS (« DUSOGAT ») auprès de clients professionnels (« le Client »).

Toute commande passée à DUSOGAT, quelle que soit la forme de l'offre qui l'a précédée (devis formel, prix communiqué par courriel, par téléphone ou dans tout autre document) et quelle que soit la forme de la commande (bon de commande, courriel, signature du devis, accord verbal confirmé), vaut acceptation sans réserve des présentes CGV. Elles prévalent sur les conditions générales d'achat du Client et sur tout autre document émanant de celui-ci, sauf dérogation expresse acceptée par écrit par DUSOGAT.

En cas de contradiction, l'ordre de priorité est le suivant : (1) conditions particulières du devis signé par les deux parties ; (2) devis DUSOGAT ; (3) présentes CGV. Le fait pour DUSOGAT de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation.

2. COMMANDE

La commande devient ferme à réception par DUSOGAT du bon de commande ou du devis signé. Les quantités, prix et délais sont ceux du devis ; toute modification demandée par le Client doit être acceptée par écrit par DUSOGAT et peut entraîner un ajustement du prix et des délais.

Les caisses étant fabriquées sur mesure, aucune commande ne peut être annulée, réduite ou reportée sans l'accord écrit de DUSOGAT. En cas d'annulation, de réduction ou de report, accepté ou non, le Client doit à DUSOGAT la totalité des produits finis, de la fabrication en cours, des matières et accessoires approvisionnés ou commandés pour la commande, y compris ceux engagés par anticipation pour les lots à livraisons échelonnées, ainsi que les études, outillages et frais spécifiques engagés. Ces montants sont facturés sur la base du prix du devis et exigibles immédiatement.

3. CONCEPTION, PROTOTYPE ET VALIDATION

Les caisses sont fabriquées conformément au prototype présenté par DUSOGAT et aux spécifications du devis. Toute commande vaut acceptation du prototype livré et de sa conception (dimensions, matériaux, assemblage, calages, accessoires).

Le Client est seul responsable de la définition de ses besoins et de la qualification de l'emballage : essais de transport, de chute, de vibrations, de gerbage, de résistance aux conditions climatiques, de protection et de compatibilité avec ses produits. Ces essais sont réalisés par le Client, sous sa responsabilité, avant toute commande de série. DUSOGAT ne garantit pas l'aptitude de l'emballage à un usage qui ne lui a pas été spécifié par écrit et qui n'a pas été validé par ces essais.

Les plans, dimensions, échantillons et instructions fournis par le Client sont réputés exacts ; DUSOGAT n'est pas tenu de les vérifier. Toute évolution du produit du Client ou de ses conditions de transport et de stockage doit être signalée à DUSOGAT et donne lieu, si nécessaire, à un nouveau prototype et à une nouvelle validation.

4. PRIX

Les prix s'entendent hors taxes, en euros, aux conditions de livraison du devis. Les prix franco sont établis pour des livraisons par camions complets ; toute livraison partielle ou supplémentaire peut donner lieu à un ajustement tarifaire. Sauf stipulation contraire, les prix sont valables pour la durée de validité du devis et pour les quantités indiquées.

Pour les commandes à livraisons échelonnées, les prix peuvent être révisés en cas de hausse du coût des matières (bois, contreplaqué, mousses, accessoires) ou de l'énergie supérieure à 5 % entre la date du devis et la date d'approvisionnement ; DUSOGAT en informe le Client avant fabrication du lot concerné.

5. LIVRAISON

Les délais de livraison courent à compter de la réception de la commande ferme et, le cas échéant, de l'acompte. Ils sont donnés de bonne foi et sous réserve des cas de force majeure et des délais d'approvisionnement des matières. Un retard ne peut donner lieu ni à annulation de la commande, ni à pénalité, ni à dommages et intérêts, sauf accord écrit préalable de DUSOGAT.

Pour les livraisons franco, le transfert des risques intervient à la livraison sur le site indiqué au devis ; dans les autres cas, à la mise à disposition dans l'usine de DUSOGAT. Le déchargement est à la charge et sous la responsabilité du Client. Les caisses stockées par DUSOGAT à la demande du Client sont facturées à leur mise en stock et conservées aux risques du Client. Si le Client ne prend pas livraison à la date prévue, les produits lui sont facturés et des frais de stockage peuvent lui être appliqués.

6. RÉCEPTION ET RÉCLAMATIONS

Le Client vérifie les produits à la livraison. Les manquants et dommages apparents doivent être mentionnés précisément sur le bon de livraison ou la lettre de voiture et confirmés par écrit à DUSOGAT dans les 3 jours. La réception sans réserve de la livraison vaut acceptation des produits, qui sont alors réputés conformes à la commande et au prototype validé ; seule une non-conformité non décelable à la réception peut encore être signalée, par écrit, dans les 8 jours de la livraison. Aucun retour n'est accepté sans accord écrit de DUSOGAT.

7. MATÉRIAU BOIS

Le bois et le contreplaqué sont des matériaux naturels. Les variations d'aspect, de teinte, de veinage, ainsi que les variations dimensionnelles liées à l'humidité ambiante, dans les limites usuelles de ces matériaux, ne constituent pas un défaut. Les produits doivent être stockés à l'abri et hors sol ; DUSOGAT n'est pas responsable des conséquences d'un stockage ou d'une utilisation non conformes.

Les palettes en bois massif sont traitées NIMP 15 lorsque le devis le prévoit. Les panneaux en contreplaqué, bois transformé, ne sont pas soumis à la NIMP 15.

8. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Il appartient au Client de vérifier et d'assurer la conformité du conditionnement de ses produits à la réglementation applicable à leur nature, à leur transport et à leur stockage, et d'informer DUSOGAT par écrit de toute exigence particulière avant commande.

DUSOGAT communique sur demande les déclarations relatives aux matériaux et à la réglementation des emballages (notamment règlement (UE) 2025/40). DUSOGAT peut sous-traiter tout ou partie de la fabrication ou du transport.

9. GARANTIE

DUSOGAT garantit la conformité des produits au prototype validé et au devis, ainsi que l'absence de défaut de fabrication, pendant 12 mois à compter de la livraison. Cette garantie est limitée, au choix de DUSOGAT, à la réparation, au remplacement ou au remboursement des produits reconnus non conformes. Elle exclut l'usure normale, les dommages résultant d'une manutention, d'un stockage ou d'une utilisation inappropriés, ainsi que toute modification par le Client ou un tiers.

10. RESPONSABILITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION

La conception ayant été validée par le Client, la responsabilité de DUSOGAT ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde ou dolosive.

DUSOGAT ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages causés aux produits, matériels ou biens contenus dans les emballages, quelle qu'en soit la cause, sauf faute lourde ou dolosive de sa part. Il appartient au Client d'assurer ses produits pendant leur transport et leur stockage.

DUSOGAT n'est pas responsable des conditions d'utilisation des emballages après livraison : conditions de transport, de manutention, de gerbage, d'arrimage et de stockage, choix du transporteur, chargement et déchargement, ainsi que des dommages résultant d'un usage non conforme au prototype validé, d'une surcharge, d'un chargement non conforme aux calages prévus ou d'une modification de l'emballage.

Avant chaque utilisation, le Client, ou tout intervenant qui procède à l'emballage, effectue un contrôle visuel complet de l'emballage : intégrité et état de l'ensemble de ses éléments constitutifs, notamment et sans que cette liste soit exhaustive : panneaux (côtés, bouts, fond, couvercle), ossature, semelles et pieds, assemblages, calages et mousses, joint, quincaillerie et accessoires (grenouillères, charnières, poignées, cornières, coins de gerbage). En cas de non-conformité manifeste (élément manquant, cassé, déformé ou détérioré de nature à compromettre la fonction de l'emballage), l'emballage ne doit pas être utilisé ; il est mis de côté et signalé à DUSOGAT. L'utilisation d'un emballage vaut constatation de son bon état et de sa conformité par celui qui l'emballe, qui en assume la responsabilité.

DUSOGAT n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels : perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires, retard de programme, frais de remplacement, de rattrapage ou de reprise, pénalités ou réclamations de tiers, y compris des clients du Client.

En tout état de cause, la responsabilité de DUSOGAT, toutes causes confondues, est limitée au prix hors taxes de la seule caisse ou palette défectueuse à l'origine du dommage, à l'exclusion de toute référence au montant de la commande, du lot ou de la livraison dont elle fait partie.

11. PAIEMENT

Sauf stipulation contraire du devis, les factures sont payables par virement à 30 jours nets date de facture. Les livraisons échelonnées sont facturées à chaque livraison. DUSOGAT peut exiger un acompte, un paiement d'avance ou une garantie de paiement, notamment pour une première commande, une commande importante ou en cas de doute sur la solvabilité du Client.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités au taux de la BCE majoré de 10 points, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L.441-10 du Code de commerce), sans préjudice d'une indemnité complémentaire sur justificatifs, et la suspension des livraisons en cours. À défaut de paiement huit jours après mise en demeure, DUSOGAT peut résilier de plein droit les commandes en cours. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Aucune compensation, retenue ou déduction ne peut être opérée par le Client sans l'accord écrit de DUSOGAT.

12. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

DUSOGAT conserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Les risques sont néanmoins transférés au Client dans les conditions de l'article 5.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES

Les plans, études, prototypes, dimensions et principes de conception, de montage et de calage des produits restent la propriété exclusive de DUSOGAT, y compris lorsqu'ils ont été développés à la demande du Client, de même que les outillages et gabarits spécifiques, sauf facturation distincte. La vente n'emporte aucune cession de droits ni licence de reproduction ; le Client s'interdit de faire fabriquer les produits ou des produits similaires par un tiers à partir de ces éléments.

Chaque partie garde confidentielles les informations techniques et commerciales de l'autre partie. DUSOGAT peut citer le Client comme référence commerciale, sauf opposition écrite de celui-ci. Les données personnelles des interlocuteurs du Client sont traitées par DUSOGAT pour la seule gestion de la relation commerciale, conformément au RGPD.

14. FORCE MAJEURE

Aucune partie n'est responsable d'un retard ou d'une inexécution dû à un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment : pénurie ou retard d'approvisionnement de matières, panne, incendie, intempéries, grève, épidémie, perturbation des transports, décision administrative. Si l'événement dure plus de trois mois, chaque partie peut résilier la commande concernée, les produits livrés et la fabrication en cours restant dus.

15. DROIT APPLICABLE, LITIGES ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes CGV et les ventes de DUSOGAT sont soumises au droit français, à l'exclusion de la Convention de Vienne. À défaut d'accord amiable, tout litige relève de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Melun, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Seule la version française des présentes CGV fait foi, toute traduction n'étant fournie qu'à titre d'information. Les échanges électroniques et la signature électronique valent preuve entre les parties. La nullité d'une clause n'affecte pas les autres clauses, ni les dispositions légales impératives. DUSOGAT peut modifier les présentes CGV ; la version applicable est celle en vigueur à la date de la commande.